

RESOLUTIONS

adoptées le 14 juin 1989

La Tour de Peilz

Formation des maîtres

considérant :

-la nécessité pour le maître de renouveler son enseignement pendant toute sa carrière

-l'efficacité reconnue d'une formation continue des maîtres, adaptée à leurs besoins

-l'importance indiscutable des premières années sur la carrière scolaire de l'élève

La SPV demande :

-une formation de base équivalente en durée et en exigence pour tous les maîtres généralistes de l'école enfantine à la 9^{ème} année

-la mise sur pied de cours de formation complémentaire promotionnels, adaptés aux besoins des enseignants, dans un cadre souple

Examens de certificat

considérant :

-l'importance que prendront pour tous les élèves les examens de fin de scolarité obligatoire

-le grand nombre de branches qui seront concernées par ceux-ci

-le travail considérable que devront consentir les maîtres soucieux de créer des épreuves motivantes et de qualité

La SPV demande :

-des décharges horaires pour les maîtres concernés, en proportion de l'effort nécessaire à une bonne évaluation en fin de 9^{ème} année

GRAP

(Groupe romand d'aménagement des programmes)

considérant :

-la nécessité de rapprocher le contenu des études des élèves de la Suisse romande

-l'occasion de rendre au plan d'études une place centrale dans l'organisation de l'enseignement

-l'intérêt manifesté par les maîtres pour ce nouveau plan d'études

La SPV demande :

-l'application généralisée des plans d'études du GRAP pour les degrés 1 à 6

-la présentation aux enseignants de ce nouveau document lors de séances d'information de qualité.

Enseignement renouvelé du français

considérant :

-l'intérêt des maîtres pour un enseignement qu'ils jugent intéressant, vivant, dynamique

-la difficulté d'assurer le transfert de la théorie à la pratique dans la classe

-le fait qu'une rénovation pédagogique aussi fondamentale que celle de l'enseignement du français ne peut se passer d'un perfectionnement en profondeur

-le désir des maîtres de bénéficier de procédures de formation continue souples, adaptées à une transformation importante des attitudes pédagogiques.

La SPV demande :

-la mise sur pied d'un programme de formation continue de français qui permette aux maîtres de pratiquer une pédagogie conforme aux objectifs fixés

-que les cours dispensés dans le cadre de ce perfectionnement le soient pour moitié sur temps d'école